

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	Présents	Qui ont pris part à la délibération
30	25	29
Date de la convocation		
21/03/2024		
Date d'affichage		
21/03/2024		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 04 avril (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt quatre
et le quatre avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), PION Eric (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, Véronique FESSY (Pradines), DAUVERGNE Jean-François (Régny), LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (ST PRIEST LA ROCHE), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : MONTEL Fabienne (Régny) donne pouvoir à LAIADI Ben Abdellah (Régny), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) donne pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) donne pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés : FOURNEL Béatrice (Machézal), PRAST Lionel (St Just la Pendue)

Délibération : 2024-010-CC

Objet : Création d'un poste de contractuel d'Attaché Territorial, à temps complet, pour 3 ans, à compter du 5 avril 2024 – Pôle Attractivité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20240405-2024-010-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Publication : 08/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr www.copler.fr

Délibération : 2024-010-CC

Objet : Création d'un poste de contractuel d'Attaché Territorial, à temps complet, pour 3 ans, à compter du 5 avril 2024 – Pôle Attractivité

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que la candidature de l'agent répond aux qualifications professionnelles requises pour le poste,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : création et définition de la nature du poste

Il est créé un poste de contractuel, à compter du 5 avril 2024, pour 3 ans, dans le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

Article 2 : temps de travail

L'emploi est créé à temps complet.

Article 3 : crédits

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CoPLER au titre de l'année 2024.

Article 4 : tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la CoPLER est modifié en ce sens.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20240405-2024-010-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Publication : 08/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr www.copler.fr

Délibération : 2024-010-CC

Objet : Création d'un poste de contractuel d'Attaché Territorial, à temps complet, pour 3 ans, à compter du 5 avril 2024 – Pôle Attractivité

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la création d'un poste de contractuel d'Attaché Territorial, pour 3 ans, à compter du 5 avril 2024,
- **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget 2024,
- **MODFIE** en conséquence le tableau des effectifs,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 04/04/2024

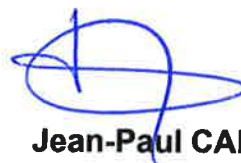
Le secrétaire de séance,



Jean-François NEYRAND



Le Président,



Jean-Paul CAPITAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20240405-2024-010-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Publication : 08/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr www.copler.fr

